



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 mai 2008**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14 mai 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 mai 2008

**Organismes extérieurs - Désignation des représentants de la Ville  
de Niort - SEM exploitante des transports urbains (SEMTAN) -  
Rectification**

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Frank MICHEL - Mlle Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mlle Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

***Conseillers :***

M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain PIVETEAU - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mlle Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mlle Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE -

**Secrétaire de séance :** Mme Gaëlle MANGIN -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Jean-Louis SIMON donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Anne LABBE donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Michel GENDREAU donne pouvoir à Chantal BARRE
- Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Josiane METAYER
- Julie BIRET donne pouvoir à Nathalie SEGUIN
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Michel SURET-CANALE
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE

**Excusés :**

***Conseillers :***

M. Bernard BARE -

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2008**

DELIBERATION D20080159

**de Niort - SEM exploitante des transports urbains (SEMTAN) -  
Rectification**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales selon lequel le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Vu l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales relatif à l'administration des SEM,

Vu les statuts de la SEM exploitante des transports urbains (SEMTAN),

Vu la délibération par laquelle le Conseil Municipal a désigné, lors de sa séance du 31 mars 2008, Monsieur Amaury BREUILLE, comme délégué de la Ville de Niort au sein de la SEMTAN ;

Considérant qu'il convient de procéder remplacement de Monsieur Amaury BREUILLE au sein de cet organisme ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Désigner Monsieur Jacques TAPIN comme délégué de la Ville de Niort pour siéger au sein de la SEMTAN, à la place de Monsieur Amaury BREUILLE.

Il a été procédé à cette désignation par vote à main levée, après que le Conseil en ait décidé ainsi à l'unanimité, et ainsi que le permet l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

- Autoriser l'élu désigné à accepter, en qualité de représentant de la Ville de Niort, tout mandat éventuel qui pourrait lui être confié par la SEMTAN pour son compte.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	10
Non participé :	0
Excusé :	1

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Signé**

**Geneviève GAILLARD**